

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 30 septembre 2020 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2020-09-R5717 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance extraordinaire ce mercredi 30 septembre 2020 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le maire M. Neil Gagnon, les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement et confirme avoir reçu leur avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-09-R5718 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Démission d'un conseiller
5. Résolution - Projets structurants – FFR volet 2
6. Entente Ville Maniwaki – Pincés de désincarcération
7. Levée de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note à l'effet que la directrice générale informe les membres du conseil de la réception de la démission du conseiller M. John-David McFaul au siège numéro 2. Celle-ci est effective depuis le 8 septembre 2020. Dès que la date d'élection sera connue la directrice générale en informera le conseil.

2020-09-R5719 FRR – VOLET 2 PROJETS STRUCTURANTS

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud recevra un montant de 19 927\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour projets structurants;

ATTENDU QUE la municipalité veut faire bénéficier de cette somme à la communauté pour le sport et le loisir;

ATTENDU QUE l'amélioration des structures de jeux bénéficiera à nos enfants et visiteurs de profiter de nos installations en toute sécurité puisque selon un rapport d'observation de Loisir Sport Outaouais presque la totalité de nos jeux sont dangereux;

ATTENDU QU'une résolution avec la description du projet admissible, le montage financier et l'échéancier de ce dernier soit soumise d'ici le 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil mandate la directrice générale de soumettre une demande pour un projet dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) du projet suivant : Description du projet et montage financier: Achat et installation d'un parcours psychomoteur pour les enfants de 5 à 12 ans au Parc Labelle au coût total de 26 568,37 \$ incluant les taxes applicables;

Installation par contracteur au coût de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables. Coût total projeté 32 317,12 \$ Contribution totale du milieu (20%) 6 463,42 \$ Subvention FRR 19 927\$

QUE les coûts additionnels soit pris à même le surplus accumulé de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2020-09-R5720 Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki a fait parvenir à la Municipalité d'Egan-Sud, une entente relative à un service d'intervention en désincarcération ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un service d'urgence de pinces de désincarcération lors d'accident de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'Egan-sud ont pris connaissance de l'entente présentée par la Ville de Maniwaki et qu'ils sont favorable aux modalités prévues par celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite au Directeur du service incendie M. Jason Campbell, de nous remettre un rapport de sorti de l'équipe et du véhicule équipée des pinces à chaque sortie sur notre territoire. Il est aussi résolu que suite à cette acceptation (le rapport) par la Ville, d'autoriser le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mme Mariette Rochon à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération entre la Ville de Maniwaki et la municipalité d'Egan-Sud pour un tarif annuel de 2 500\$.

Adoptée.

2020-09-R5721 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière